



Commune de Champs

Le Bourg

63440 CHAMPS

☎ 04.73.33.02.72

✉: mairie-de-champs@wanadoo.fr

<http://www.champs63.fr/>

Conseil Municipal du 14 février 2023

Lieu : Salle de Réunion de la Mairie de Champs

Ordre du jour :

1. Approbation du conseil municipal du 12/12/2023
2. Délibération : optimisation des systèmes d'éclairage
3. Délibération : transfert des résultats Assainissement et CCAS au BP principal
4. Délibération : Modification des statuts territoire énergie 63 : TE63
5. Éclairage public
6. Questions diverses

Nombres de membres afférents au conseil : 11

Elus	Présents	Absents	Absent(e)/Pouvoir à
CRISPYN Guillaume	X		
CLEMENT Julie		X	
DEYRAT Alain	X		
ROUBY Grégory	X		
MORENO Clément		X	
MIGEON Frédéric	X		
RODRIGUES Anne-Sophie	X		
PRADON Ludmilla		X	CRISPYN Guillaume
ACCAMBRAY Pierre		X	
FRADETAL Nicolas	X		
BELLARD Mathieu		X	

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie Rodrigues

Ouverture de la séance : 18h35

Ajouts à l'ordre du jour :

- Délibération : transfert des résultats du CCAS au budget principal

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil du 12/12/2023.

Le compte-rendu est approuvé par 5 votes favorables ; 2 abstentions.



Commune de Champs

Le Bourg

63440 CHAMPS

☎ 04.73.33.02.72

✉: mairie-de-champs@wanadoo.fr

<http://www.champs63.fr/>

2. Délibération : Optimisation des systèmes d'éclairage

TE 63 propose de remplacer les horloges existantes pour les systèmes d'éclairage public, avec détecteur de luminosité, par des horloges astronomiques géolocalisées et connectables, dans le but d'optimiser l'éclairage, avec allumage et extinction en lien direct avec les heures de lever et de coucher du soleil. Ce remplacement induira un reste à charge de 10 % pour la commune, soit 530 € pour 8 horloges.

Le vote a été soumis au Conseil Municipal :

- Pour : 7 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

3. Délibération : transfert des résultats assainissement et CCAS au budget principal

Monsieur le maire propose de basculer les 2 excédents du résultat de 2022 au budget principal de 2023 :

- Excédent en fonctionnement et en investissement assainissement, qu'il faudra reverser ensuite au syndicat Sioule et Morge :
 - Excédent de Fonctionnement (art 002 FR) : 630.77€
 - Excédent d'Investissement (art 001 IR) : 1449.69€
- Excédent du CCCAS : 1455,29€.

Le vote a été soumis au Conseil Municipal :

- Pour : 7 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

4. Délibération : Modification des statuts territoire d'énergie 63 : TE63

Le Conseil municipal a reçu par mail les modifications de statut de TE 63. Pas de remarques.

Le vote a été soumis au Conseil Municipal :

- Pour : 7 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

5. Éclairage public :

Il n'y a pas eu de retour au questionnaire posé dans le bulletin municipal concernant les choix d'extinction proposés :

- Extinction des lampadaires à 22h plutôt que 23h toute l'année correspondant à environ 5% d'économies annuelles.
- Et/ou extinction complète la nuit, du 15 mai au 15 août, correspondant à environ 10 à 13% d'économies annuelles.



Commune de Champs

Le Bourg

63440 CHAMPS

☎ 04.73.33.02.72

✉: mairie-de-champs@wanadoo.fr

<http://www.champs63.fr/>

Monsieur le Maire propose une extinction des lampadaires à 22h plutôt que 23h toute l'année :

Le vote a été soumis au Conseil Municipal :

- Pour : 6 voix
- Contre : 1 voix (G. Rouby).
- Abstention : 0 voix

6. Questions diverses

- Éclairage public : TE 63 a fait des propositions de remplacement des éclairages publics, dans le but de faire des économies d'électricité :

- Le remplacement des plus vieilles lanternes de type boule, par des LED, permettrait de faire des économies annuelles de 4800€ pour un investissement de 32000€ (rentabilité atteinte en 6 ans)
- Le remplacement de l'ensemble des lanternes pour un investissement jugé beaucoup trop élevé (50 000€)

Monsieur le Maire propose de demander une étude de programmation pluriannuelle, sur le temps du reste du mandat, en 3 ans, pour le remplacement des plus vieilles lanternes.

M. Migeon demande s'il existe d'autres subventions pour le passage aux LED : renseignements seront pris.

- Demandes de subvention : Plusieurs associations demandent des subventions : Le Conseil municipal les refuse, dans la mesure où ces associations ne sont pas situées sur la commune.

- Voirie : Monsieur le Maire a rendez-vous mardi 14 mars à 9h avec Madame Poulet, référente voirie de la communauté de communes, au sujet de la sécurisation des Boulards.

Des questions seront posées concernant la mise en place possible de chicanes, de radars pédagogiques, de dos d'âne, de feux-récompense, ou tout simplement de panneaux stop.

Il demandera également à nouveau au département le déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération à l'entrée du Bourg.

- AG caisse locale du Crédit Agricole : Invitation reçue pour le vendredi 17 mars à 18h30 à Combronde. Monsieur Deyrat propose d'y aller éventuellement.

- Revue : Monsieur le Maire fait part de différentes revues reçues par la commune, et les distribue aux personnes intéressées parmi les membres du Conseil municipal.

- Don reçu par la commune : Monsieur Crispyn a fait un don à la commune de 165€, correspondant à la récupération de bois mort du dépotoir de Chabrepine et de trois chênes situés sur un chemin de la commune et gênant la circulation (Une annonce était passée via la lettre de diffusion A travers Champs).

- Miroir au niveau de l'impasse des 3 puits : Un petit miroir a été cassé au niveau de l'impasse des 3 puits ; il permettait une meilleure visibilité pour l'accès à la route principale. Ce miroir, privé, n'était pas aux normes : il est nécessaire d'installer un nouveau miroir, plus grand, à un autre endroit, afin de ne pas gêner la visibilité ; la législation impose également de mettre un stop sur la route en face. Monsieur le Maire prendra un arrêté en ce sens.

- Rencontre avec le SBA : Monsieur le Maire a rencontré un représentant du SBA : dès le 1 janvier 2024, le compostage des déchets organiques deviendra obligatoire. Chacun devra soit disposer d'un composteur



Commune de Champs

Le Bourg

63440 CHAMPS

☎ 04.73.33.02.72

✉: mairie-de-champs@wanadoo.fr

<http://www.champs63.fr/>

individuel, soit rejeter ses déchets organiques dans un composteur collectif. Suite à cette rencontre, le SBA a annoncé qu'il allait faire une enquête sur la commune, pour savoir s'il est nécessaire d'installer des composteurs collectifs, et si oui, à quel(s) endroit(s).

• Préparation du budget : Monsieur le maire souhaite faire un bilan des travaux à prévoir pour l'année, pour les inclure dans le projet de budget :

- Installation d'un vidéoprojecteur dans la salle des fêtes
- Achat d'une nouvelle autolaveuse pour la salle des fêtes, car l'actuelle donne de graves signes de faiblesse
- Normalisation de la sécurisation de la salle des fêtes : 2 devis ont été reçus : il faudra prévoir environ 3000 € pour sécuriser la salle d'un point de vue électrique
- Changement de vitres de la salle des fêtes : en cours de règlement par l'assurance, en attente de la facture de l'artisan
- Des portes sont à changer : porte de cuisine de la salle des fêtes, et porte de la salle du Conseil de l'ancienne mairie
- Achat d'un adaptateur tracteur pour la balayuse
- Changement des néons de l'école pour passer au LED : onéreux mais permettrait une forte réduction de la consommation électrique. Il sera demandé s'il est envisageable de faire une commande groupée sur l'ensemble de la communauté de communes et si des subventions sont mobilisables
- Installation de tables de pique-nique au délaissé de Buchavat, aux Boulards ou vers la mare de Bel Air : Monsieur le maire précise qu'on a déjà une table de pique-nique, reste à résoudre le problème de la fixation de cette table pour éviter les vols
- Aménagement de foot pour les jeunes : la question reste en suspens entre un aménagement en dur, et un aménagement moins cher qui resterait disponible uniquement aux heures d'ouverture du pôle ado
- Récupération d'eau : l'achat d'une remorque avec citerne plus pompe permettrait de prélever de l'eau dans les puits de la commune pour l'arrosage : cela reviendrait environ à 2500 €. Reste à trouver un système qui permette de gérer le pompage dans le puits et le renvoi pour l'arrosage de façon simple.

• Local technique : Le compteur Linky du local technique disjoncte tout le temps, à 3,2 kA, alors que l'abonnement est à 6 kA. Enedis impute cela à un problème d'équilibrage de phase (le local technique est en triphasé). Monsieur Deyrat va contacter un électricien.

• Point nouvelle mairie :

- Les travaux doivent reprendre le lundi 20 février 2023 avec une réunion de chantier à 9h.
- La mairie reçoit des factures de l'entreprise Qualiconsult pour des rapports facturés et non reçus. Monsieur le Maire, Pierre Accambray, avait signé en 2018 un devis pour une seule mission, pour 300€, et une convention de 3300 €, pour des travaux d'expertise. Des tractations sont en cours pour mettre un terme à la convention.
- Monsieur Fradetel indique qu'il a eu connaissance du Fonds Vert, accordé par la FNCCR, qui pourrait être utilisé en subvention pour les économies d'énergie sur les travaux de la nouvelle mairie.

• Règlement voirie : Monsieur Fradetel expose un résumé du règlement voirie présenté à la commission voirie pour la communauté de communes, et qui encourage les communes à systématiser le recours à ce règlement pour tous travaux de voirie.

• Urbanisme :

- Régularisation pour Madame Jacques aux Lesbres : en cours ; Monsieur le maire attend une date pour signer.



Commune de Champs

Le Bourg

63440 CHAMPS

☎ 04.73.33.02.72

✉: mairie-de-champs@wanadoo.fr

<http://www.champs63.fr/>

- Vente du terrain à proximité de la station d'épuration : toujours en attente, les frais de notaire devraient être plafonnés à 300 €.
- Réparation de la porte du four des Brayards : Monsieur Migeon demande où cela en est : toujours en attente : il faudra la refaire, des lasurages sont à prévoir un peu partout sur la commune.
- Fête patronale : Monsieur Migeon a contacté la Banda de Combronde pour animer la fête patronale le week-end du 24 et 25 juin 2023.
- Location de la salle des fêtes : Monsieur Migeon a entendu parler d'un site dont il a vu la publicité pour aider à louer les salles des fêtes : la question sera approfondie.

Fin de séance à 21h07.

Prochain Conseil Municipal : Le vendredi 31 mars 2023 à 18h30.

SIGNATURES :